

**COMPTE-RENDU COPIL :
ELABORATION DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE
DU 14 JANVIER 2020**

Objet : Bilan final phase 1 et 2 de l'étude des zones agricoles protégées du Val de Durance.

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Hôtel de ville de Manosque.

Présents :

- M. AURRIC : Maire de Valensole
- M. CHEILAN : Chambre d'agriculture du Var – Maire de Vinon sur Verdon
- M. LE HEN : Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi de la DLVA.
- M.LAGESTE : Adjoint au Maire de Pierrevert.
- Mme XIMENES : Responsable du service urbanisme Mairie de Pierrevert
- M. VITTENET : Maire d'Oraison
- Mme Claire LUNGO : Responsable du service urbanisme Mairie d'Oraison
- M.FRISON : Administrateur Chambre d'agriculture 04.
- Mme HAUSER : Chambre d'agriculture 04 – Chargée de mission Aménagement.
- Mme MAUREL : Parc Naturel Régional du Luberon.
- M.PELLESTOR : SAFER.
- M. MAROLLEAU : SAFER
- M.AGOSTINI : Directeur Urbanisme et Foncier DLVA.
- Mme COTTRET : Adjointe au Maire de Gréoux les Bains
- Mme AULAGNON : Responsable du service urbanisme Mairie de Gréoux les Bains
- M. ESPITALIER : Vice-Président du Parc Naturel Régional du Verdon
- M.COURTIL : Parc Naturel Régional du Verdon.
- Mme LECONTE : Adjointe au Maire de Ste Tulle
- M BURLE : Adjoint au Maire de Ste Tulle
- Mme CIORDIA : Responsable du service urbanisme Mairie de Villeneuve
- Mme REGA : Responsable du service urbanisme Mairie de Volx
- M. DAILLÉ : Responsable du pôle planification urbaine DDT 04
- Mme HEYRIES : Chargée d'étude DDT04
- M TOUBERT : Chef du service économie agricole DDT 04

Introduction :

Après avoir remercié l'assistance, Armel LE HEN ouvre cette troisième réunion en rappelant que le projet de définition des Z.A.P en Val de Durance et de sa coordination avait été confié à la Commission Agricole de DLVA. Les partenaires (Chambre d'agriculture 04 et 83, la SAFER, Les Parcs du Luberon et du Verdon et DLVA) ont travaillé en deux phases, la première de diagnostic avait été présentée au comité de pilotage précédent en juin 2018.

Il précise que depuis ce comité de pilotage, les partenaires du projet ont rencontré les chefs d'exploitation exploitant les 8000 ha référencées par l'étude à l'issue du diagnostic pour recueillir leurs avis et que ces mêmes partenaires sont retournés voir les communes pour leur présenter les résultats, l'objet de ce dernier comité de pilotage est la présentation des résultats de cette deuxième phase d'étude.

Bruno AGOSTINI remercie l'ensemble des partenaires sans qui cette étude n'aurait pas été possible et la bonne dynamique qu'il y a eu entre nous pour faire avancer ce dossier. Il rapporte l'avis très favorable de la Région Sud PACA sur le projet de rapport de présentation, car ce projet de ZAP correspond aux objectifs du SRADDET et à la politique que souhaite mener la Région en matière de préservation des terres agricoles, de plus s'agissant d'une démarche intercommunale, la Région y est très favorable. Enfin, il rappelle que nous arrivons au bout de l'étude et qu'il va falloir démarrer la phase administrative en sollicitant les services de l'Etat pour la création des servitudes d'utilité publique.

Présentation et débat :

Présentation faite par Mme HAUSER, Mr MAROLLEAU et Mr AGOSTINI (cf. power point ci joint).

L'ensemble de la démarche est rappelé et le bilan des résultats est expliqué par les intervenants

Armel Le Hen souhaite que l'on n'oublie pas qu'au-delà des chartes des deux parcs, cette démarche s'inscrit aussi dans la charte agricole de DLVA. Il s'interroge sur les chiffres concernant les cessations d'activités. Les intervenants indiquent que ces chiffres correspondent aux agriculteurs souhaitant faire valoir leur droit à la retraite mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de reprise de l'activité.

Michel Vittenet précise que sur Oraison, il y a une forte demande de terres agricoles, que le marché est actif. Sabine Hauser ajoute que la pyramide des âges sur le Val de Durance reste relativement équilibrée, on ne constate pas un vieillissement particulier des chefs d'exploitation agricole.

Armel Le Hen s'inquiète des statistiques proposées car elles concernent les exploitants qui sont bien souvent des fermiers pas forcément des propriétaires. Quel est le rapport entre propriétaires / fermiers constaté ? Erwan Marolleau lui répond que l'estimation est 2/3 de propriétaires exploitants / 1/3 de fermiers

Claude Cheilan ajoute qu'effectivement, ils n'auront pas la même vision des choses mais que l'enquête publique est bien là pour recueillir tous les avis.

Michel Vittenet explique que ses prédécesseurs à Oraison avaient eu la bonne initiative d'acheter des terrains agricoles puis de les donner à bail sous forme de baux ruraux pour encourager l'installation et le développement agricole, cela représente 150 ha sur la commune. Toutefois il s'inquiète de l'envahissement des fermes équestres qui font monter les prix agricoles pour des destinations d'ordre touristique même si on est dans le domaine agricole.

Claude Cheilan répond qu'effectivement, c'est de l'ordre du constat, cette économie se développe et permet une vente du fourrage à prix plus élevé. David Frison ajoute que les centres équestres apportent un développement économique alors qu'un espace privatisé pour quelques chevaux non.

Michel Vittenet s'interroge sur le risque de dérive ? Les membres de la profession présents le rassurent en précisant que c'est un phénomène malgré tout marginal.

Claude Cheilan fait part de la « cabanisation » de parcelles agricoles qui au départ était plutôt sur la côte mais tend à se développer ailleurs. Il s'agit de petits lots qui se transforment en jardins d'agrément, puis une cabanne, puis une piscine gonflable...

Mylène Maurel le rejoint en constatant le même phénomène sur le Vaucluse en Durance voire des annonces qui apparaissent dans des agences immobilières. Il faudra être vigilant...

Bruno Agostini rappelle que 9 des 11 communes concernées ont déjà délibéré pour valider les surfaces et sollicité la DLVA pour qu'elle conduise la phase administrative. Il manque les communes de Volx et de Ste Tulle. Un bémol concerne la commune de La Brillanne qui avait indiqué que le conseil municipal avait modifié le périmètre. Pour Volx, Sylvie Rega indique que la délibération sera présentée à la mi-février. Pour Ste Tulle, Jacques Burle souhaite que les élus se soient positionnés sur le projet de révision du PLU de la commune pour définir les ZAP. Il y aura certainement besoin d'extraire du projet de ZAP quelques hectares en direction de Manosque.

Armel Le Hen constate que le débat tullésain n'est pas abouti et propose de venir y participer mais dans un délai très bref car il n'est pas

souhaitable d'exclure Ste Tulle du projet de ZAP en attendant que des décisions soient prises.

Liliane Leconte propose de solliciter le conseil municipal en urgence pour trancher sur cette question. Le rendez-vous est fixé le 24 janvier à 13h30 en présence d'Armel Le Hen et Bruno Agostini.

Sylvain Daillé rappelle la procédure : La délibération de saisine du Préfet par DLVA devra être transmise avec le rapport de présentation et les cartes de chaque commune. Les services préfectoraux examineront la complétude puis soumettront le dossier aux avis de la chambre d'agriculture, de la commission départementale d'orientation agricole et de l'INAO. A la suite le dossier sera soumis pour accord à DLVA et aux 11 communes. Ce n'est qu'à la réception des 11 accords que l'enquête publique pourra être lancée.

Après enquête le dossier sera soumis une seconde fois à l'accord de DLVA et des communes. Ce n'est qu'après réception des accords que l'arrêté de création des SUP pourra être mis à la signature des Préfets 04 et 83.

Conclusions

Chacun se félicite de l'avancée de ce dossier qui est plus que positive en souhaitant que la question de Ste Tulle puisse trouver une solution très rapidement.

Le dossier sera présenté le 4 février 2020 au conseil communautaire de DLVA.